

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présents : MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Marie-Madeleine BERTHEAU - Mornély LORRIER - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAUX - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Isabelle MOUROT - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX - Mohammed BOUALLAGA./.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M.Eric BREHAUX à Mme Marie-Madeleine BERTHEAU - Mme Marie-Hélène GERVAIS à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Maria DE GOUVEIA - Mme Isabelle DE CARVALHO à Mme Jacqueline CHENON./.

Absent excusé : M. Mohammed BOUALLAGA (à partir du point N°24)/.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A LA MAJORITE (Pour : 22 – Contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT – Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX – Pascal PINSARD) et **Abstention : 1** (Mohammed BOUALLAGA) le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2010.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a exposé le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 depuis le dernier Conseil Municipal :

- **DECISION N°035/2010 :** Marché de mission de contrôle technique pour la construction de la salle Jean-Baptiste Clément dans le Parc de la Mairie, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à Bureau VERITAS.
- **DECISION N°036/2010 :** Contrat de maintenance avec la Société Alarme, Vol, Incendie, Système Sécurité (A.V.I.S.S.) pour l'entretien du bloc de sécurité des locaux du Collège et de l'Ecole Primaire Jean Jaurès.
- **DECISION N°037/2010 :** Convention avec la SARL NEWDREAM Génération Voyages pour l'organisation d'une journée avec autocar dans le Nord Pas de Calais (Nausicaa et Le Touquet) pour les personnes âgées de la Commune, le 14 octobre 2010.
- **DECISION N°038/2010 :** Convention avec la SARL NEWDREAM Génération Voyages pour l'organisation d'une journée sans autocar dans le Nord Pas de Calais (Nausicaa et Le Touquet) pour les personnes âgées de la Commune, le 14 octobre 2010.
- **DECISION N°039/2010 :** Renouvellement de la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles avec la Société Air Liquide pour les ateliers municipaux.
- **DECISION N°040/2010 :** Contrat avec Le Théâtre du Petit Miroir pour l'organisation d'animations lors de la manifestation «Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 16 novembre 2010.
- **DECISION N°041/2010 :** Contrat avec la Compagnie Mascarade pour l'organisation d'animations spectacle lors de la manifestation «Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 19 novembre 2010
- **DECISION N°042/2010 :** Contrat avec la Compagnie Mascarade pour l'organisation d'animations spectacle lors de la manifestation «Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 21 novembre 2010.
- **DECISION N°043/2010 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation d'animations durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine, les 16, 18, 19 et 21 novembre 2010.
- **DECISION N°044/2010 :** Convention 2011 avec le Groupe S.I.E.L. Bleu (Sport Initiative et Loisirs) pour la mise en place d'un atelier de « dextérité mémoire » pour les personnes âgées de la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°045/2010 :** Contrat d'engagement N°171210 pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année avec Monsieur BESCH Christian, BRISCO SHOW TEAM pour les élèves des écoles primaires de la Commune, le 17 décembre 2010.
- **DECISION N°046/2010 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation du spectacle de fin d'année pour les écoles primaires de Brou sur Chantereine, le 17 décembre 2010.
- **DECISION N°047/2010 :** Contrat de location avec prestations intégrées de maintenance de matériels de détection et de télésurveillance avec la Société SOMESCA pour la mairie et le pavillon des services.

▪ **DECISION N°048/2010** : Contrat avec la Compagnie du Chat Perché pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les enfants et les parents de la crèche familiale, le 07 janvier 2011.

▪ **DECISION N°049/2010** : Convention de prestation avec « Toute la Compagnie dans le bocal » pour l'organisation d'un spectacle pour les élèves des écoles maternelles de la Commune, le 17 décembre 2010.

4. MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la modification des résultats du Compte Administratif 2009 ainsi que suit :
 - **Excédent de la section de fonctionnement : 113.998,48 €**
 - **Excédent global de clôture : 441.209,68 €**
- A **DIT** que les résultats du Compte Administratif 2009, suite à l'intégration de l'actif après dissolution du SIGEFOVE, sont conformes à ceux du Compte de Gestion 2009, après la correction opérée par Madame la Trésorière Principale de Chelles.

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2010.

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A LA MAJORITE (Pour : 22 – Contre : 5** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT – Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX et Pascal PINSARD) et (Mohammed BOUALLAGA) la Décision Modificative N°2.

6. MISE EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la mise en non valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 460,01 € conformément à la proposition de Madame la Trésorière Principale en date du 16 septembre 2010 ;
- A **DIT** que la dépense sera imputée au compte « 654 – pertes sur créances irrécouvrables » du budget 2010.

7. FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2010.

Le Conseil Municipal A **DECIDE A LA MAJORITE (Pour : 22 - Contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD) et **Abstention : 1** (Mohammed BOUALLAGA) :

- **DE FIXER** le montant de l'indemnité brute versée à Madame Jacqueline PAUCHET, Trésorière Principale, à 945,53 € pour l'année 2010.

8. REACTUALISATION DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT.

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** les modifications de la délibération du 4 février 1997 fixant des durées d'amortissement ainsi que suit :

- de dire que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles faisant l'objet de la délibération du 4 février 1997 restent inchangées,
- de compléter cette liste, annexée à la présente délibération, et approuvant la durée d'amortissement :
 - des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme pour une durée de 10 ans,
 - des frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation pour une durée de 5 ans.
- de fixer le seuil unitaire pour les immobilisations d'une valeur inférieure ou équivalente à 1.500 € amortissables sur 1 an.

9. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire Adjoint aux finances,

APRES avoir entendu les observations de chacun,

- **A PRIS ACTE** du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2011 de la ville de Brou sur Chantereine, telles qu'exposées dans le rapport général sur le Débat d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

10. RAPPORT D'ACTIVITES DU CPRH POUR L'ANNEE 2009.

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) pour l'année 2009.

11. RAPPORT D'ACTIVITES DU SIRESCO POUR L'ANNEE 2009.

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité du SIRESCO pour l'année 2009.

12. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET CHANTEREINE POUR L'ANNEE 2009.

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine pour l'année 2009.

13. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) : REVALORISATION DU REVENU PLANCHER ET DU REVENU PLAFOND POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES.

Le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE** de modifier en 2010, ainsi que suit, le plancher et le plafond pour le calcul des participations familiales des structures Petite Enfance (crèche familiale et halte garderie) conformément aux barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Revenu plancher mensuel : **579,72 Euros**
- Revenu plafond mensuel : **4.574,60 Euros**

14. CONVENTION AVEC LA VILLE DE MEAUX POUR L'ORGANISATION DE CLASSES DE NEIGE A VILLARD DE LANS POUR LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DU 16 AU 27 JANVIER 2011.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A DONNE** un avis favorable à l'organisation d'un séjour classe de neige à Villard de Lans du 16 janvier 2011 (soir) au 27 janvier 2011 (matin) ;
- **A ADOPTE** la convention relative à ce séjour avec la Ville de Meaux;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

15. CONVENTION AVEC LA VILLE DE TORCY POUR LA NON APPLICATION RECIPROQUE DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la nouvelle convention de réciprocité scolaire entre la Commune de Torcy et la Commune de Brou Sur Chantereine à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

16. CONVENTION AVEC LA VILLE D'ERMONT (95) POUR LA NON APPLICATION RECIPROQUE DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES.

Le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE PASSER** une convention de réciprocité sans participation financière entre la Commune d'Ermont et la Commune de Brou Sur Chantereine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

17. CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE ET CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CONSEILLER EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la Convention relative au Service de Prévention des Risques Professionnels placé auprès du Centre de Gestion et la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine-et-Marne,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents,
- A **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal A ADOPTE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs modifié au 10 décembre 2010,

19. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET CHANTEREINE ET LES VILLES DE CHELLES, COURTRY, VAIRES SUR MARNE ET BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre les Villes de Chelles, de Vaires-sur-Marne, de Courtry, de Brou sur Chantereine et la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document y afférent.
- A **DIT** que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles 10, 33, 40, 57 et suivants du Code des marchés publics
- A **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert ou à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux concernant ces prestations.
- A **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer le marché et les pièces annexes au nom des autres membres du groupement de commandes en sa qualité de coordinateur.
- A **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2011 et à venir.

20. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX : CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET LES VILLES DE CHELLES ET BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A DESIGNE A LA MAJORITE :

Monsieur André JOLLIOT comme membre titulaire et Monsieur Eddie GERLE comme membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE (Pour : 22 - Contre : 5 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX et Pascal PINSARD) et (Mohammed BOUALLAGA)) :

- A **APPROUVE** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre les Villes de Chelles, de Brou sur Chantereine et la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document y afférent.
- A **DIT** que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 10, 33, 40, 57 et suivants du Code des marchés publics.

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire de la Ville de Chelles à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert ou à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux concernant ces prestations.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire de la Ville de Chelles à signer le marché et les pièces annexes au nom des autres membres du groupement de commandes en sa qualité de coordinateur.
- A **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2011 et à venir.

21. ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES URBANISME/TRAVAUX/VOIRIE ; VIE ASSOCIATIVE ET AFFAIRES SCOLAIRES.

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à la désignation des membres des commissions comme suit :

COMMISSION URBANISME/TRAVAUX/VOIRIE

ONT ETE PROCLAMES élus par vote à bulletins secrets les membres de la Commission Commission Urbanisme/Travaux/Voirie suivants:

- **Eric BREHAUX**
- **Isabelle COVILLAULT**
- **Jacques ANTOINE**
- **Nathalie DESROUSSEAUX**
- **André VIDOU**
- **Patricia PETIT**

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

ONT ETE PROCLAMES élus par vote à bulletins secrets les membres de la Commission Vie associative et sportive suivants :

- **Marie-Hélène GERVAIS**
- **André JOLLIOT**
- **Roger DAZY**
- **René CHENON**
- **Karine FOURNIVAL**
- **Yvelyne VERTUEUX**

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

ONT ETE PROCLAMES élus par vote à bulletins secrets les membres de la Commission Affaires scolaires suivants :

- **Corinne MARQUES DE MENDONCA**
- **Frédéric GILLET**
- **Maria DE GOUVEIA**
- **Nathalie DESROUSSEAUX**
- **André VIDOU**
- **Patricia PETIT**

22. DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** au vote à scrutin de liste pour désigner les membres à la Commission d'Appel d'Offres :

ONT ETE PROCLAMES élus par vote à bulletins secrets les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

♦ Antonio DE CARVALHO, Maire, Président

♦ **Membres titulaires :**

- ♦ Eddie GERLE
- ♦ Eric BREHEAUX
- ♦ Marie-Madeleine BERTHEAU
- ♦ Karine FOURNIVAL

♦ **Membres suppléants :**

- ♦ André JOLLIOT
- ♦ Nathalie DESROUSSEAUX
- ♦ Jacques ANTOINE
- ♦ Eva GERLE

23. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à la désignation d'un élu référent correspondant défense.

Etaient candidats : Monsieur Frédéric GILLET et Monsieur Pascal PINSARD :

Résultat du vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 27

NOMBRE DE NUL : 0

- Monsieur Frédéric GILLET : **22 voix**
- Monsieur Pascal PINSARD : **5 voix**

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE** des voix Monsieur Frédéric GILLET comme correspondant défense de la Commune de Brou sur Chantereine.

24. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT ROUTIERE.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un élu référent sécurité routière, par vote à bulletin secret :

Etaient candidats : Monsieur Frédéric GILLET et Madame Patricia PETIT :

Résultat du vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 26

NOMBRE DE NUL : 0

- Monsieur Frédéric GILLET : **22 voix**
- Madame Patricia PETIT : **4 voix**

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE** des voix Monsieur Frédéric GILLET comme élu référent sécurité routière de la Commune de Brou sur Chantereine.

25. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MUNICIPALE CULTURELLE, ARTISTIQUE ET DE LOISIRS (A.M.C.A.L.).

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à la désignation d'un membre au sein du Conseil d'Administration de l'A.M.C.A.L. par vote à bulletin secret :

Etaient candidats : Monsieur André VIDOU et Monsieur Christian BEREZOUTSKY :

Résultat du vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 26

NOMBRE DE NUL : 1

- Monsieur André VIDOU : **21 voix**
- Monsieur Christian BEREZOUTSKY : **4 voix**

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE** des voix Monsieur André VIDOU comme membre au sein du Conseil d'Administration de l'A.M.C.A.L.

26. QUESTIONS DIVERSES.

La séance est levée à 23h15.